



**NOTE DE PRÉSENTATION**  
**DU**  
**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**  
**2024**

**BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES**

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 .....	3
LES AJUSTEMENTS DE CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024.....	4
1. Les dépenses d'exploitation.....	4
2. Les recettes d'exploitation.....	4



## L'ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

### EXPLOITATION (en €)

Dépenses réelles	598 692,47	Recettes réelles	439,49
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00
		Excédent reporté 2023	598 252,98
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>598 692,47</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>598 692,47</b>

### INVESTISSEMENT (en €)

Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>

### EXPLOITATION + INVESTISSEMENT

<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>598 692,47</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>598 692,47</b>
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le Budget Supplémentaire (BS) 2024 du budget annexe des Pompes funèbres s'équilibre en dépenses et en recettes à 598 692,47 €.

Il retrace essentiellement **la reprise des résultats de l'exercice 2023** constituée exclusivement du report en section d'exploitation de l'excédent dégagé par le Compte Financier Unique (CFU) 2023, en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement.

Il ajuste également à la marge **les crédits de l'exercice 2024** :

- **en opérations d'ordre :**

Bien qu'égalées à zéro, les dépenses d'ordre d'exploitation (équivalentes en recettes d'ordre d'investissement) sont constituées de l'augmentation du stock initial de caveaux 2024 suite au vote du CFU 2023, pour un montant de 1 219,16 €. En effet, l'exercice n'étant pas clos au moment du vote du Budget Primitif 2024, le montant du stock final 2023 repris en balance d'entrée sur l'exercice 2024 n'était pas définitif.

Cette hausse est compensée par une diminution d'égal montant du virement à la section d'investissement.

- **en opérations réelles** (cf. analyse ci-dessous).

# LES AJUSTEMENTS DE CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

## 1. Les dépenses d'exploitation

Chapitres	BP	BS	TOTAL
011 - Charges à caractère général	25 843,00 €	598 252,98 €	624 095,98 €
012 - Charges de personnel	142 379,00 €		142 379,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		439,49 €	439,49 €
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>168 222,00 €</b>	<b>598 692,47 €</b>	<b>766 914,47 €</b>

Les dépenses réelles d'exploitation du BS 2024 s'élèvent à 598 692,47 €.

- **Chapitre 011**

L'augmentation des charges à caractère général (598 252,98 €) concerne :

- des crédits complémentaires pour la rénovation de caveaux, soit + 15 000 €,
- le report du solde de l'excédent d'exploitation après la prise en compte des ajustements du BS pour cette section, à hauteur de 583 252,98 €.

- **Chapitre 65**

Les autres charges de gestion courante connaissent une hausse de 439,49 € concernant l'apurement des créances admises en non-valeur, sur la base des éléments produits par le Service de Gestion Comptable d'Aubagne et financé par une reprise de provision.

## 2. Les recettes d'exploitation

Chapitres	BP	BS	TOTAL
70 - Produits des services et du domaine	168 222,00 €		168 222,00 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations		439,49 €	439,49 €
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>168 222,00 €</b>	<b>439,49 €</b>	<b>168 661,49 €</b>

Les recettes réelles d'exploitation du BS 2024 s'élèvent à 439,49 €. Il s'agit exclusivement de la reprise de la provision pour créances irrécouvrables à hauteur de l'inscription en dépense.